

## Règlement actualisé le 27 février 2024

**La décision du Comité de direction N°9 du 15/01/2024 d'annuler la phase finale des championnats (Champions Div's) entraîne l'actualisation de la désignation des champions par division pour la saison 2023/2024.**

### **Article 1 : Épreuve**

Le District de Football de la Charente organise une Compétition Séniors à 7 joueurs, appelée Critérium Séniors à 7.

Sauf dispositions particulières prévues au présent règlement, ce sont les RG de la FFF, de la LFNA et du District de la Charente qui s'appliquent.

### **Article 2 : Obligation des Clubs**

Les clubs participants à cette compétition doivent être affiliés à la FFF et être à jour de leurs cotisations.

### **Article 3 : Engagements**

- 3.1 - Les engagements doivent s'effectuer auprès du District de Football de la Charente via Footclubs avant la date fixée par le Comité d'Organisation,
- 3.2 - Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe,
- 3.3 - Les engagements sont ouverts à tous les clubs répondant de l'article 2 : Cela concerne donc les équipes réserves de clubs ayant une ou des équipes à 11, mais également des clubs dont l'équipe à 7 serait leur seule équipe, donc leur équipe première.

### **Article 4 : Classement des équipes d'un même club**

Les équipes seniors à 11 seront les premières équipes du club, l'équipe à 7 viendra en suivant. Exemple : le club X qui a 2 équipes seniors à 11 A et B, l'équipe à 7 sera l'équipe C.

**Nota : le forfait d'une équipe à 11 du club entraîne le forfait de l'équipe critérium à 7 sauf si celle-ci a disputé sa rencontre avant le forfait déclaré par l'équipe à 11.**

### **Article 5 : Organisation des rencontres / Jour et heure des matchs**

Les rencontres pourront se dérouler du vendredi soir jusqu'au dimanche après-midi suivant les desideratas des clubs. Tout changement de calendrier pourra se faire avec l'accord des 2 clubs et l'acceptation de la Commission des compétitions « séniors » sans frais de dossier.

Les matches non joués pour cause d'intempéries seront traités comme les autres rencontres de Championnat ou Coupe.

### **Article 6 : Déroulement des rencontres**

Le règlement du foot à 7 est appliqué :

- Le terrain de jeu doit être correctement tracé, les buts seront fixés au sol et équipés de filets,
- Les buts sont dimensionnés ainsi : 6m x 2.10m,
- Deux périodes de 35 minutes chacune,
- Pause entre les 2 périodes n'excédant pas 15 minutes,
- Le hors-jeu se juge sur la ligne médiane,
- 10 joueurs maximum et 6 joueurs minimum sur la feuille de match,
- La relance du gardien s'effectue à la main dans sa surface,
- Les touches se jouent à la main,
- Coup de pied de but à hauteur du point de pénalty à 9 mètres,
- Passe en retrait au gardien comme foot à 11,
- Les ballons sont fournis par le club recevant,
- Les équipes doivent porter des maillots numérotés de 1 à 11,
- Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club.

**Nota : La compétition se déroulera en une seule phase avec des poules géographiques**

### **Article 7 - Classements**

A l'issue des matchs allers et retours, le classement dans chaque poule est acquis suivant les dispositions ci-après :

- Match gagné : 3 points,
- Match nul : 1 point,
- Match perdu : 0 point,
- Forfait : - 1 point,
- Pénalité : - 1 point.

En cas d'égalité de points, le classement des clubs se fera de la façon suivante et il sera tenu compte, dans l'ordre :

- a) Du classement aux points des rencontres jouées entre eux par les clubs ex-æquo concernés,
- b) De la différence entre les buts marqués et concédés lors de matches joués entre eux par les clubs ex-aequo concernés, (Goal average particulier),
- c) Du plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur lors des matchs joués entre eux par les clubs ex-aequo concernés,
- d) De la différence entre les buts marqués et les buts concédés sur l'ensemble de l'épreuve, (Goal average général),
- e) Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve (meilleure attaque).

### **Article 8 : Feuille de match**

La FMI devra être utilisée comme pour les rencontres de Championnat à 11.

### **Article 9 : Participation aux rencontres**

- Les joueurs entrés en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures du club ne pourront participer à la rencontre lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain,
- Pour cette compétition une équipe séniors à 7 ne pourra aligner qu'un maximum de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10 rencontres officielles (coupes et championnats) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures,
- Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre (4) dont deux (2) maximum ayant changé de club hors période normale.

### **Article 10 : Officiels**

Les arbitres centraux et les arbitres assistants bénévoles devront être licenciés à la FFF.

L'arbitre assistant pourra être remplacé et pourra également jouer une mi-temps.

### **Article 11 : Sanctions disciplinaires**

Le règlement disciplinaire et le barème disciplinaire seront appliqués comme pour la compétition à 11 (Annexe 2 des RG de la FFF), ainsi que les modalités pour purger une suspension (article 226 des RG de la FFF).

## **Article 12 - Désignation des champions**

12.1 Pour le Critérium Seniors à 7 :

- Un classement par division, sera établi entre les équipes terminant premières de leur poule selon la méthode de l'indice : points obtenus au classement / matchs comptabilisés (ex 42 points pour 12 matchs = indice 3,5).
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées ainsi :
  - Par la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve, (Goal average général),
  - Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve (meilleure attaque),
  - Par le moins de buts encaissés sur l'ensemble de l'épreuve (meilleure défense).
- **Le champion de chaque division est celui qui possède le meilleur indice.**

## **Article 13 : Cas non prévus**

Les cas non prévus dans le présent règlement seront traités par la Commission d'organisation de la compétition.

-----